



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE ARIEGEOISE DE L'O.C.C.E.**

Association loi 1901

Siège social : 1 ter rue du Lieutenant Paul Delpech  
09000 FOIX

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2025**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**



## ASSOCIATION DEPARTEMENTALE ARIEGEOISE DE L'O.C.C.E.

Association loi 1901

Siège social : 1 ter rue du Lieutenant Paul Delpech  
09000 FOIX

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2025

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du de l'Association Départementale Ariègeoise de l'O.C.C.E . relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport

##### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 2. *Principes, règles et méthodes comptables* » de l'annexe aux comptes annuels concernant les méthodes comptables appliquées d'une part, par le siège départemental, d'autre part, par les coopératives scolaires et foyers coopératifs et enfin, les retraitements d'agrégation.



## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les disponibilités.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 6 janvier 2026

**audit france**

Commissaire aux Comptes

Représenté par Julien Sorba

Commissaire aux Comptes

## BILAN DE L'ASSOCIATION

### OCCE DE L'ARIEGE

ACTIF	31.08.2025			31.08.2024	PASSIF	31.08.2025	31.08.2024
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	140 126	126 947
Terrains					Report à nouveau	703 911	681 279
Constructions					Résultat de l'association	-10 323	35 810
Matériels d'activités	898	898			Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	7 492	6 487	1 005	1 018	Total	833 713	844 036
Immobilisations en cours					<b>FONDS DEDIES ET PROVISIONS</b>		
Autres prêts et titres immobilisés				450	Fonds dédiés	1 558	3 000
Dépôts et cautionnements					Provisions pour risques		
Total	8 391	7 386	1 005	1 468	Provisions pour charges		
					Total	1 558	3 000
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
Stocks	404		404		Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers	1 461		1 461		5 452 Fournisseurs	6 844	6 211
Comptes courants OCCE					1 286 Dettes fiscales et sociales	5 499	5 436
Autres créances (dont erreurs débitrices)	9 344		9 344		4 527 Comptes courants OCCE	1 854	3 182
Charges constatées d'avance	119		119		238 Autres dettes (dont erreurs créditrices)	382	835
Trésorerie	837 518		837 518	849 104	Produits constatés d'avance		
Total	848 845		848 845	861 231	Total	14 580	15 663
<b>TOTAL</b>	<b>857 236</b>	<b>7 386</b>	<b>849 850</b>	<b>862 699</b>	<b>TOTAL</b>	<b>849 850</b>	<b>862 699</b>

## COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

### **OCCE DE L'ARIEGE**

	<b>2024/2025</b>	<b>2023/2024</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations perçues	216 399	209 506
Ventes de produits	250 222	283 022
Prestations de service et animations	115 163	120 572
Subventions d'exploitation	350 396	368 696
Dons et Mécénat	3 165	
Contributions financières	201 457	176 964
Reprises sur dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations		
Utilisations des fonds dédiés	1 443	
Autres produits	91 666	1 048
Total	<b>1 229 911</b>	<b>1 159 807</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de fournitures à céder	111 776	143 665
Variation des stocks de fournitures à céder	220	1 001
Autres achats et charges externes	1 012 204	962 951
Aides financières	606	580
Impôts et taxes		181
Salaires	12 198	7 723
Cotisations sociales	8 603	6 089
Cotisations reversées	18 901	15 297
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	12 095	12 240
Dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations cédées		
Reports en fonds dédiés		3 000
Autres charges	68 901	2 697
Total	<b>1 245 504</b>	<b>1 155 424</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>-15 593</b>	<b>4 383</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits des placements	6 285	5 626
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>6 285</b>	<b>5 626</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>6 285</b>	<b>5 626</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>	<b>-9 308</b>	<b>10 009</b>
Produits exceptionnels		60 886
Charges exceptionnelles		34 299
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>		<b>26 587</b>
Impôts sur les bénéfices	1 015	786
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>	<b>-10 323</b>	<b>35 810</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	81 675	73 123
Total	<b>81 675</b>	<b>73 123</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	81 675	73 123
Total	<b>81 675</b>	<b>73 123</b>

## ANNEXE DE L'ASSOCIATION *OCCE DE L'ARIEGE*

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2025. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de “permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe”.

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	<b>Exercice clos</b>	<b>Exercice précédent</b>
Total du bilan :	849 850,11 €	862 699,21 €
Résultat de l'exercice :	-10 323,00 €	35 810,03 €
Nombre de coopératives et foyers attendus :	165	166
dont coopératives et foyers agrégés :	165	166
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	0
Nombre de coopérateurs :	12 189	12 227
Heures de bénévolat du siège départemental	800	800
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	2 170	1 859
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	2	1 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	81 675 €	73 123 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

### 1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

### 2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'ANC.

#### 2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

#### 2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

#### 2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

### 3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

# OCCE DE L'ARIEGE

## 4. NOTES SUR LE BILAN

<b>Fonds associatif :</b>	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
<b>Report à nouveau :</b>	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
<b>Résultat exercice :</b>	-10 323,00	{ dont dont dont dont}	-341,72 pour le siège départemental -9 981,28 pour les C.R.F. agrégés
<b>Autres créances :</b>	9 343,64	{ dont dont}	9 343,64 pour le siège départemental pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs C.R.F. agrégés.
entre total actif et total passif constatés dans			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
<b>Autres dettes :</b>	381,60	{ dont dont}	381,60 pour le siège départemental pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs C.R.F. agrégés.
entre total actif et total passif constatés dans			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
<b>Trésorerie :</b>	837 517,86	{ dont dont}	143 588,61 pour le siège départemental 693 929,25 pour les C.R.F. agrégés, 4 205,63 par C.R.F. agrégé.
soit en moyenne environ			

## 5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

<b>Dotation amortissements et gros équipement :</b>	12 095,26	{ dont dont}	862,35 pour le siège correspondant aux amortissements 11 232,91 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			68,08 par C.R.F. agrégé.
<b>Total des produits :</b>	1 236 195,84	{ dont dont}	79 539,02 pour le siège départemental 1 156 656,82 pour les C.R.F. agrégés, 7 010,04 par C.R.F. agrégé.
soit en moyenne environ			
<b>Total des charges :</b>	1 246 518,84	{ dont dont}	79 880,74 pour le siège départemental 1 166 638,10 pour les C.R.F. agrégés, 7 070,53 par C.R.F. agrégés -60,49 par C.R.F. agrégé.
soit en moyenne environ			
<b>Résultat net moyen :</b>			

## 6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale	1,0	1,0
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	0,4	0,4
<b>Total</b>	<b>1,4</b>	<b>1,4</b>

## 7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

	En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops :	Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)		165	166
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)		100%	100%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"		165	166
Coopérative / foyer contrôlé par le siège		17	16
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie		151	150
Part en % de la mutualisation conservée par le siège		100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires		4	1
Participants aux séances de formation (estimation)		7	10

## BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

### OCCE DE L'ARIEGE

ACTIF	31.08.2025			31.08.2024	PASSIF	31.08.2025	31.08.2024
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	140 126	126 947
Terrains					Résultat du siège de l'association	-342	13 178
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	898	898	1 005	1 018	Total	139 784	140 126
Autres immobilisations corporelles	7 492	6 487	450		<b>FONDS DEDIES ET PROVISIONS</b>		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	1 558	3 000
Autres prêts et titres immobilisés					Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges		
Total	<b>8 391</b>	<b>7 386</b>	<b>1 005</b>	<b>1 468</b>	Total	<b>1 558</b>	<b>3 000</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
Stocks	404		404	624	Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers	1 461		1 461	5 452	Fournisseurs	6 844	6 211
Comptes courants OCCE				1 286	Dettes fiscales et sociales	5 499	5 436
Autres créances	9 344		9 344	4 527	Comptes courants OCCE	1 854	3 182
Charges constatées d'avance	119		119	238	Autres dettes	382	835
Trésorerie	143 589		143 589	145 194	Produits constatés d'avance		
Total	<b>154 916</b>		<b>154 916</b>	<b>157 320</b>	Total	<b>14 580</b>	<b>15 663</b>
Total	<b>163 306</b>		<b>7 386</b>	<b>155 921</b>	Total	<b>155 921</b>	<b>158 789</b>

**OCCE DE L'ARIEGE**

	2024/2025	2023/2024
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations perçues	28 386	28 135
Ventes de produits	1 032	1 123
Prestations de service et animations	12 772	10 888
Subventions d'exploitation	17 718	37 291
Dons et Mécénat	3 165	
Contributions financières	8 537	14 778
Reprises sur dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations		
Utilisations des fonds dédiés	1 443	
Autres produits	201	1 048
Total	<b>73 254</b>	<b>93 263</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de fournitures à céder	904	1 406
Variation des stocks de fournitures à céder	220	1 001
Autres achats et charges externes	36 217	45 988
Aides financières	606	580
Impôts et taxes		181
Salaires	12 198	7 723
Cotisations sociales	8 603	6 089
Cotisations reversées	18 695	15 202
Dotations aux amortissements	862	1 057
Dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations cédées		
Reports en fonds dédiés		3 000
Autres charges	562	2 697
Total	<b>78 866</b>	<b>84 924</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>-5 612</b>	<b>8 338</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits des placements	6 285	5 626
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>6 285</b>	<b>5 626</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>6 285</b>	<b>5 626</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>	<b>673</b>	<b>13 964</b>
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>		
Impôts sur les bénéfices	1 015	786
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>	<b>-342</b>	<b>13 178</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	22 000	22 000
Total	<b>22 000</b>	<b>22 000</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	22 000	22 000
Total	<b>22 000</b>	<b>22 000</b>

Au bilan et au compte de résultat du **siege départemental** de l'exercice clos le 31 août 2025, qui dégage un déficit de - 341,72 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août.

### **0 - PREAMBULE**

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

### **I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

L'exercice se situe dans la continuité de l'exercice précédent.

### **II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

### **III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN**

#### **1. Immobilisations incorporelles et corporelles**

##### **a) Tableau de variation des immobilisations**

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	898,10			898,10
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	5 635,95	849,00		6 484,95
Mobilier de bureau	1 007,49			1 007,49
Immobilisations en cours				
<b>Total</b>	<b>7 541,54</b>	<b>849,00</b>		<b>8 390,54</b>

##### **b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice**

Acquisition d'un Projecteur EPSON EB-992F 849,00 €

##### **c) Tableau de variation des amortissements**

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	898,10			898,10
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	4 963,82	689,02		5 652,84
Mobilier de bureau	20%	661,30	173,33		834,63
		<b>Total</b>	<b>6 523,22</b>	<b>862,35</b>	<b>7 385,57</b>

#### **2. Immobilisations financières**

Néant.

#### **3. Stocks**

Agendas C2, agendas C3 et guides du maître 404,00

**4. Coopératives et usagers divers**

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	190,90		190,90
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés	1 270,00		1 270,00
<b>Total</b>	<b>1 460,90</b>		<b>1 460,90</b>

**5. Comptes courants OCCE (débiteurs)**

Néant.

**6. Autres créances**

Fournisseurs - Avances et acomptes versés sur commandes	185,60
Subventions à recevoir	4 500,00
Formation professionnelle continue	158,04
Produits à recevoir	4 500,00
	<b>9 343,64</b>

**7. Trésorerie**

Comptes à terme	30 000,00
Banque Populaire du sud	30 118,54
Livret A Banque Populaire	81 016,11
Intérêts courus à recevoir	2 453,96
	<b>143 588,61</b>

**8. Charges constatées d'avance**

Calendriers 2025	<b>118,75</b>
------------------	---------------

**IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN****1. Fonds propres**

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

**2. Fonds dédiés**

	Début	Dotations	Reprises	Fin
FONDS DEDIES CINEMA	1 000,00		1 000,00	
FONDS DEDIES REGARD SUR PATRIMOINI	<b>2 000,00</b>		<b>442,50</b>	<b>1 557,50</b>
<b>Total</b>	<b>3 000,00</b>		<b>1 442,50</b>	<b>1 557,50</b>

**3. Provisions**

Néant.

**4. Emprunts et dettes assimilées**

Néant.

**5. Fournisseurs**

Fournisseurs	3 343,61
Fournisseurs, factures non parvenues	3 500,74
	<b>6 844,35</b>

**6. Dettes fiscales et sociales**

Personnel - Charges à payer	1 402,19
Sécurité sociale	2 120,54
Caisse de retraite	834,72
Impôts sur les produits financiers	1 141,88
	<b>5 499,33</b>

**7. Comptes courants OCCE (créditeurs)**

Fédération Nationale	1 441,52
Union régionale OCCE	412,75
	<b>1 854,27</b>

**8. Autres dettes**

Animatrice AD09	<b>381,60</b>
-----------------	---------------

**9. Produits constatés d'avance**

Néant.

## V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	12 189	12 227
Cotisation nationale par coopérateur	1,28 €	1,22 €
Cotisation départementale par coopérateur	1,02 €	1,05 €
<b>COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES</b>	<b>28 046,05</b>	<b>27 755,29</b>
Cotisations versées à la Fédération	15 601,92	14 916,94
<b>COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION</b>	<b>15 601,92</b>	<b>14 916,94</b>

### 2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères	12 000,00	25 720,00
Subventions conseil régional	1 318,00	4 271,00
Subventions conseil départemental	4 000,00	4 500,00
Subventions communes	400,00	2 800,00
Autres subventions		
<b>Total</b>	<b>17 718,00</b>	<b>37 291,00</b>
Dont reversées aux coopératives		

### 3. Contributions financières

Contributions financières d'autres organismes	1 500,00
Aides reçues de la fédération	7 036,80
<b>8 536,80</b>	

### 4. Aides financières

Aides financières octroyées à d'autres mouvements	371,61
Aides financières octroyées aux coops	34,00
Aides financières octroyées à la Fédération ou autres AD	200,00
<b>605,61</b>	

### 5. Produits exceptionnels

Néant

### 6. Charges exceptionnelles

Néant

## VI- AUTRES INFORMATIONS

### 1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

### 2. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Néant

### 3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

### 4. Contributions volontaires en nature

#### a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par l'Inspection académique d'un personnel à temps plein.

#### b) Bénévolat

Le bénévolat du siège départemental représente environ 800 heures de travail valorisées à 22 000,00 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

## **5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs**

### **• BANQUE POPULAIRE DU SUD :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Populaire du Sud (Convention du 28/09/2011).

	<b>Exercice clos</b>	<b>Exercice précédent</b>
Nbre de comptes mutualisés	151	150
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	601 629,89	665 203,99
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	4 228,89	3 275,03
Montant des impôts dus par l'AD	1 014,93	786,01
Montant des intérêts acquis nets après impôts	<b>3 213,96</b>	<b>2 489,02</b>
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%